

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**

Le Procès Verbal de la séance du 4 janvier 2017 a été adopté à l'unanimité des présents.
Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1- REHABILITATION DU BATIMENT SITUE PLACE VILLADAR EN LOCAL A USAGE ASSOCIATIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le bâtiment situé place Villadar n'étant plus occupé par l'agence postale, il a été décidé de le réhabiliter en local à usage associatif.

La vétusté du bâtiment tel qu'il est actuellement nécessite des travaux tant de rénovation que d'accessibilité.

Au vu des devis transmis, le montant total du projet de réhabilitation s'élèverait à la somme de 21 487.37€ HT.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire pour l'année 2017.

2- REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUi

A compter du 27 mars 2017, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion de la Communauté de communes des coteaux de Cadours et de la Communauté de communes Save et Garonne en date du 5 décembre 2016,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PLU de la commune d'Ondes,

L'assemblée a refusé le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale »

3- AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UNE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL - TIGF

La DREAL Occitanie a adressé à la Mairie d'Ondes, pour avis, un exemplaire du dossier de demande d'autorisation de construction et d'exploitation de canalisations de transport de gaz naturel déposé par l'entreprise TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France).

TIGF exploite deux canalisations de transport de gaz en DN 350 qui traversent la Garonne au nord-est de Grenade sur Garonne. Le poste de sectionnement de Grenade Traversée Garonne permet d'exploiter l'une ou l'autre de ces deux canalisations.

Les campagnes d'inspections de TIGF ont mis en évidence un manque de recouvrement au droit de la traversée de la Garonne au niveau des deux canalisations dans la commune d'Ondes. Par ailleurs, le poste de sectionnement de Grenade Traversée Garonne, situé en rive gauche, est régulièrement soumis aux crues de la Garonne.

Les deux canalisations existantes au droit de la Garonne seront remplacées par une unique canalisation DN 350. Le poste de sectionnement de Grenade Traversée Garonne, devenant inutile suite à l'abandon des deux canalisations existantes, sera déposé et remplacé par un tronçon enterré.

Les travaux sont prévus pour la fin du 2ème trimestre de l'année 2017.

La canalisation à construire est posée d'une façon générale en propriétés privées sous convention de servitude. Le projet étudié prend en compte les contraintes sécuritaires, techniques, environnementales et administratives des zones traversées.

La mise en service est prévue pour octobre 2017.

Il a été émis un avis favorable à ce projet

Ondes, le 6 mars 2017

Le Maire,
André PAVAN

